

Vœu à la Maire de Paris présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à l'application de la Loi relative à un service minimum d'accueil dans les écoles parisiennes.

Vu la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 ;

Considérant que la loi a institué un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire les jours de grève ;

Considérant que les municipalités doivent à ce titre assurer un accueil dès lors qu'une école compte plus de 25% d'enseignants grévistes ;

Considérant que l'Académie doit au préalable établir une liste par école des grévistes (s'étant obligatoirement déclarés dans un délai de 48 heures avant) et que cette liste est par la suite transmise au Maire ;

Considérant que le ou la Maire doit alors aussi établir une liste des agents susceptibles d'assurer le service d'accueil et la transmettre au Rectorat, qui devra s'assurer qu'aucun agent de cette liste ne figure dans le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes et qui la transmettra aux directeurs d'écoles ;

Considérant que l'ensemble de ces informations est disponible sur le site de la ville paris.fr de même que sur un fichier pdf associé ;

Considérant néanmoins que lors de la séance du Conseil de Paris de décembre 2017, l'adjoint en charge des questions éducatives a indiqué que « *le service minimum d'accueil est assuré sur la base du volontariat* » des agents ;

Considérant que cela aboutit à ce qu'aucun service d'accueil ne soit effectivement mis en œuvre dans les écoles parisiennes par la Maire de Paris ;

Considérant qu'en refusant ainsi d'appliquer la loi, la Maire de Paris pénalise les familles contraintes de trouver une solution alternative, alors qu'elles sont légitimes à exiger un service équivalent à celui de Bordeaux, Nantes, Lille ou Marseille ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la maire de Paris :

- **délègue aux maires d'arrondissement l'organisation du service minimum d'accueil dans les écoles parisiennes les jours de grève.**